



Acheter votre première voiture au Canada



Posséder une voiture peut rendre vos déplacements beaucoup plus faciles. Il s'agit donc de l'une des premières dépenses importantes que vous devrez vraisemblablement faire à votre arrivée au Canada.

Pour vous mettre sur la bonne voie sans tarder

Au Canada, nombreux sont ceux qui possèdent leur propre véhicule. La plupart des conducteurs canadiens doivent emprunter pour acheter leur véhicule et ce, qu'il soit neuf ou d'occasion.

Avantages du prêt-auto de RBC Banque Royale® pour nouveaux arrivants au Canada

- Antécédents de solvabilité au Canada non requis chez un concessionnaire ou en succursale¹
- Achetez un véhicule neuf ou d'occasion n'ayant pas plus de quatre ans, moyennant une mise de fonds minimale de 25 %¹
- Prêt pouvant atteindre 75 000 \$¹
- Remboursez votre prêt pendant une période pouvant aller jusqu'à 60 mois¹
- Profitez d'un financement souple vous permettant d'acheter la voiture neuve ou la voiture d'occasion de votre choix
- Obtenez un prêt-auto de RBC Banque Royale chez un concessionnaire ou en succursale¹



Acheter une voiture

Il existe de nombreuses façons d'emprunter pour acheter une voiture au Canada.

Prêt-auto

- Grâce à un prêt-auto, vous pouvez emprunter jusqu'à concurrence du prix total de votre véhicule et le rembourser en une période prédéterminée, habituellement entre un et cinq ans. Vous pouvez opter pour des versements mensuels ou aux quinzaines, ou encore, effectuer des versements supplémentaires sur le prêt ou le rembourser intégralement en tout temps.
- Vous pouvez obtenir un prêt-auto de RBC Banque Royale :
 - Un prêt-auto de RBC Banque Royale peut être obtenu directement chez le concessionnaire et aucun antécédent de solvabilité n'est requis. Ce financement peut être très commode, car le prêt-auto est mis en place au moment et à l'endroit où l'achat est effectué. Pour trouver un concessionnaire automobile autorisé près de chez vous ou obtenir de l'information sur nos offres actuelles, allez à rbcbanqueroyale.com/trouverconcessionnaire.
 - Si vous optez pour un achat auprès d'un particulier, vous pouvez obtenir une préautorisation de crédit pour un prêt-auto à une succursale RBC®, sans antécédents de solvabilité requis. Ainsi, vous pourrez

procéder en toute confiance, en sachant combien vous pouvez vous permettre de payer pour votre véhicule. Pour trouver une succursale près de chez vous, allez à maps.rbcbanqueroyale.com.

Crédit-bail

- Lorsque vous louez un véhicule, vous versez des mensualités à une société de crédit-bail pendant la durée du bail, habituellement entre un et cinq ans. À la fin du terme, vous pouvez rendre la voiture ou l'acheter au prix stipulé dans votre contrat de crédit-bail.
- Le crédit-bail est offert pour les véhicules neufs et d'occasion. Lorsque vous louez un véhicule, il est très important de comprendre les conditions du contrat :
 - Il faut habituellement respecter un nombre maximal de kilomètres par année.
 - Le véhicule doit être entretenu périodiquement.
 - Vous pourriez devoir payer des frais pour kilométrage supplémentaire ou pour usure du véhicule au moment de le rendre.
 - La rupture du contrat avant l'échéance entraîne des pénalités.

N'oubliez pas que vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule que vous louez, mais que vous êtes responsable de son entretien et de ses réparations pendant la durée du bail, tout comme si vous en étiez le propriétaire.

Décision d'acheter ou de louer

La décision d'acheter ou de louer votre véhicule dépend de l'utilisation que vous en ferez et de ce que vous pouvez vous permettre financièrement :

- Allez-vous changer de véhicule après quelques années ou pensez-vous le conserver pendant au moins cinq ans ?
- Combien de kilomètres pensez-vous parcourir chaque année ?
- Comment se comparent les versements et autres conditions d'un contrat de location avec les versements mensuels d'un prêt ?

Vos réponses à ces questions peuvent faciliter grandement votre décision.

Nouveaux arrivants, achetez votre première voiture au Canada – aucun antécédent de solvabilité au Canada requis¹

Les nouveaux arrivants au Canada n'ont pas besoin d'antécédents de solvabilité² pour obtenir un prêt-auto de RBC Banque Royale. De plus, vous profiterez de taux concurrentiels, d'options de remboursement souples et de la liberté de rembourser intégralement votre prêt-auto plus tôt, sans pénalité.

Que vous achetiez votre véhicule auprès d'un concessionnaire ou d'un particulier, la marche à suivre est des plus simples :

- 1) Choisissez votre véhicule.
- 2) Négociez le prix auprès du concessionnaire ou du vendeur privé.
- 3) Obtenez un prêt-auto de RBC Banque Royale.
- 4) Pour trouver un concessionnaire et vous renseigner sur nos offres actuelles, allez à rbcbanqueroyale.com/trouverconcessionnaire.
- 5) Pour trouver une succursale, rendez-vous à maps.rbcbanqueroyale.com.

Conseil : Apportez les documents suivants lorsque vous vous présentez chez un concessionnaire ou à une succursale :

- votre permis de conduire,
- une preuve de votre état de résident permanent ou carte de résident permanent,
- une preuve d'emploi.

Liste de contrôle³ pour l'achat d'une voiture

- ✓ Faites vos recherches en ligne
- ✓ Sachez combien vous pouvez vous permettre de payer mensuellement
- ✓ Obtenez une soumission d'assurance automobile
- ✓ Faites un essai routier
- ✓ Assurez-vous de faire inspecter les voitures d'occasion



Nous veillons à ce qu'il soit facile pour les nouveaux arrivants d'obtenir du crédit

Obtenez votre première carte de crédit canadienne⁴, votre premier prêt-auto¹ ou votre première hypothèque résidentielle⁵ – aucun antécédent de solvabilité requis².

Pour trouver un concessionnaire automobile et vous renseigner sur nos offres actuelles, rendez-vous à rbcbanqueroyle.com/trouverconcessionnaire.

Pour en savoir plus sur la façon dont nous pouvons aider les nouveaux arrivants au Canada :

- rendez-vous au www.rbc.com/francais/canada ou à une succursale RBC Banque Royale ;
- composez le **1 800 769-2511** pour obtenir des services en 200 langues.



RBC Banque Royale

Cette publication fournit des renseignements d'ordre général uniquement et ne vise pas à donner des conseils précis. Aucun service n'est offert et aucun client n'est sollicité là où la loi l'interdit. Les produits de financement automobile sont offerts par la Banque Royale du Canada sous réserve de ses critères de prêt standards. Sous réserve d'autres conditions. Cette offre peut être modifiée ou retirée en tout temps sans préavis. Cette offre ne peut être jumelée à d'autres réductions, offres ou promotions de taux.

¹ Vous pourriez être admissible à un prêt-auto de RBC Banque Royale, même si vous n'avez pas d'antécédents de solvabilité au Canada. Offert aux résidents permanents et aux travailleurs étrangers qui sont au Canada depuis moins de trois ans. La mise de fonds minimale exigée est de 25 %. Terme maximal de 60 mois et montant maximum du prêt de 75 000 \$. Aucun antécédent de solvabilité exigé pour les véhicules de moins de quatre ans, à condition que vous répondiez à tous les critères d'admissibilité et de crédit de la Banque Royale du Canada. Les nouveaux arrivants au titre du programme pour résidents permanents de la catégorie investisseurs peuvent emprunter jusqu'à 100 000 \$. Ce montant peut être augmenté. Veuillez vous adresser à une succursale pour en savoir plus.

² Aucun antécédent de solvabilité requis pour une carte de crédit, un prêt-auto ou une hypothèque résidentielle. Si vous répondez à tous les critères d'admissibilité et de crédit de la Banque Royale du Canada, et si vous êtes un résident permanent arrivé au Canada au cours des 12 derniers mois, vous pourriez avoir droit à une carte de crédit RBC Banque Royale avec ou sans garantie même si vous n'avez pas d'antécédents de solvabilité canadiens. Un prêt-auto RBC Banque Royale, ainsi qu'une hypothèque résidentielle de RBC Banque Royale ou une hypothèque du programme Marge Proprio RBC[®] sont offerts aux résidents permanents et aux travailleurs étrangers, même s'ils n'ont pas d'antécédents de solvabilité, à condition qu'ils répondent à tous les critères d'admissibilité et de crédit de la Banque Royale du Canada.

³ Ces renseignements sont fournis à titre indicatif uniquement et ne visent pas à fournir des conseils juridiques ni d'autres conseils professionnels.

⁴ Une carte de crédit RBC Banque Royale, sans antécédent de solvabilité requis, est offerte aux résidents permanents qui sont arrivés au Canada au cours des 12 derniers mois à condition qu'ils répondent à tous les critères d'admissibilité et de crédit de la Banque Royale du Canada. Vous pourriez obtenir une carte de crédit avec ou sans garantie de RBC Banque Royale, même si vous n'avez pas d'antécédents de solvabilité au Canada. Si vous n'êtes pas admissible à l'obtention d'une carte sans garantie, vous pourriez tout de même être admissible à l'obtention d'une carte de crédit si vous effectuez un dépôt de garantie et répondez aux critères d'admissibilité de la Banque Royale du Canada. Vous pourriez avoir besoin d'antécédents de solvabilité pour obtenir une carte de crédit avec garantie.

⁵ Vous pourriez être admissible à une hypothèque résidentielle de RBC Banque Royale ou à une hypothèque du programme Marge Proprio RBC, même si vous n'avez pas d'antécédents de solvabilité au Canada, à condition que vous répondiez à tous les critères d'admissibilité et de crédit de la Banque Royale du Canada. Offert aux résidents permanents et aux travailleurs étrangers qui sont au Canada depuis moins de cinq ans. Pour vous prévaloir de ces offres, vous devez présenter une preuve d'entrée au Canada et des pièces justificatives, comme un passeport et une preuve de l'état de résident permanent ou une carte de résident permanent.